



## COMMUNIQUÉ

### ALIMENTATION COUCHE-TARD FIXE LE PRIX D'UN PLACEMENT DE BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS D'UN CAPITAL DE 700 MILLIONS DE DOLLARS

#### LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

**Laval (Québec) Canada – Le 28 mai 2015** – Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») (TSX : ATD.A et ATD.B) a annoncé aujourd'hui qu'elle a fixé le prix d'un placement de billets de premier rang non garantis de série 5 à 3,60 % échéant en 2025 d'un capital de 700 millions de dollars (les « billets »).

Les billets constitueront des obligations non garanties directes de Couche-Tard et seront de rang égal à toutes ses autres obligations non subordonnées et non garanties en cours. La clôture du placement des billets devrait avoir lieu vers le 2 juin 2015.

Il est prévu que Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc., accordera aux billets la cote BBB et Moody's Investors Service, Inc., la cote Baa2.

Couche-Tard a l'intention d'affecter le produit net du placement, qui s'établit à environ 696,5 millions de dollars, au remboursement d'une tranche des sommes impayées aux termes de ses facilités de crédit de premier rang qui ont été prélevées, entre autres, pour réaliser l'acquisition de The Pantry, Inc.

Les billets seront offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé conformément à une convention de placement pour compte conclue avec Valeurs mobilières HSBC (Canada) inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et Wells Fargo Securities Canada, Ltd.; Valeurs mobilières HSBC (Canada) inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc. agissant à titre de co-chefs de file.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les billets aux États-Unis. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins qu'ils ne soient inscrits aux termes de la Loi de 1933 ou qu'ils ne fassent l'objet d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933.

#### **À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.**

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est la plus importante société en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante en fonction du nombre de magasins exploités par la société (magasins corporatifs). En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et du carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves et baltiques tandis qu'elle a une présence significative en Pologne.

Au 1er février 2015, le réseau de Couche-Tard comptait 6 314 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 4 870 offraient du carburant. Suivant l'acquisition de The Pantry, Inc. ayant eu lieu le 16 mars 2015, le réseau compte environ 1 500 magasins de plus aux États-Unis, ce qui porte le nombre à 7 815 magasins d'accommodation environ. Son réseau nord-américain est maintenant constitué de 13 unités d'affaires, dont neuf aux États-Unis, couvrant 41 États et quatre au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 75 000 personnes œuvrent dans l'ensemble de son réseau de magasins et aux centres de services en Amérique du Nord.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), en Pologne, dans les pays baltiques (Estonie, Lettonie, Lituanie) et en Russie qui comptait 2 233 stations-service au 1er février 2015, dont la majorité offrent du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation alors que certaines sont des stations-service automatisées sans employé vendant du carburant pour le transport routier seulement.

La société offre aussi d'autres produits tels que de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime, des lubrifiants et des produits chimiques. Couche-Tard exploite des terminaux clés et des dépôts de carburant dans huit pays. En incluant les employés travaillant dans les stations franchisées portant la bannière Statoil, environ 17 500 personnes travaillent dans son réseau de détail Européen, ses terminaux et ses centres de services.

De plus, quelque 4 600 magasins sont exploités par des opérateurs indépendants sous la marque Circle K dans 12 autres pays et régions (Chine, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mexique, Philippines et Vietnam).

Ceci porte à plus de 14 600 le nombre de magasins et à près de 95 000 personnes travaillant dans le réseau de Couche-Tard.

On trouvera de plus amples renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. au <http://corpo.couche-tard.com>.

#### **Personne-ressource :**

**Raymond Paré**, vice-président et chef de la direction financière

Tél. : (450) 662-6632 poste 4607

[relations.investisseurs@couche-tard.com](mailto:relations.investisseurs@couche-tard.com)

#### **Déclarations prospectives**

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, et notamment au futur, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », « s'attendre à », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant, les variations de taux de change, ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les documents déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce communiqué est basée sur l'information disponible à la date du communiqué.